

# EXAMEN ENVIRONNEMENTAL PRÉALABLE

## QUESTION EN JEU

En modifiant les modalités des échanges entre les Parties, l'ALENA pourrait avoir un effet sur le volume et l'emplacement des biens et des services en Amérique du Nord. Le degré et l'impact des incidences environnementales dépendent de deux principaux facteurs. Le premier est la qualité et l'importance de la nouvelle activité commerciale et le deuxième est l'importance des changements nets observés dans l'environnement et découlant de cette activité.

## CONSTATATIONS

L'examen a permis d'établir que :

- La croissance économique n'entraîne pas automatiquement des dégâts à l'environnement. Par suite des efforts déployés par le gouvernement en collaboration avec l'industrie, les émissions de dioxyde de soufre ont été réduites, passant de 6,9 millions de tonnes par année en 1970 à 4,6 millions de tonnes en 1980 et à 3,7 millions de tonnes en 1990. Cette réduction s'est réalisée en dépit de la croissance qu'a connue l'économie canadienne.
- Les droits de douane et autres barrières commerciales imposés par le Mexique à l'encontre de certains produits canadiens ont été importants. Leur élimination progressive au cours des 15 prochaines années devrait entraîner des gains pour les exportateurs canadiens. Toutefois, même un décuplement des exportations à destination du Mexique n'aurait que de modestes répercussions sur la production globale de biens et de services du Canada.
- Les informations existantes laissent entendre que toute augmentation dans la production des polluants atmosphériques les plus courants au Mexique ou dans le sud des États-Unis, due à l'accroissement des activités commerciales, serait éliminée de l'atmosphère avant d'atteindre le Canada.
- On ne prévoit pas que l'ALENA augmente de façon appréciable la concentration de polluants atmosphériques persistants, tels les composés organochlorés insolubles, au Canada. Toutefois, la coopération en matière de surveillance environnementale et de recherche en environnement devrait être maintenue afin de déterminer les sources et les effets de ces polluants.

## CONCLUSIONS

L'ALENA ne devrait pas avoir d'effet mesurable sur l'environnement au Canada, compte tenu du volume prévu des échanges entre le Canada et le Mexique. Il ne devrait pas accroître de façon appréciable les pressions exercées sur les ressources canadiennes atmosphériques, terrestres, aquatiques ou naturelles ni augmenter sa production de substances et de déchets toxiques.